



»» 2023 / 2024

# LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue aux parents des élèves de  
l'école élémentaire **LA VELETTE!**



**RILLIEUX  
LA-PAPE**



# PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

## La directrice

exerce des responsabilités administratives, pédagogiques et représente l'institution auprès de la commune et des parents d'élèves.

## Les professeurs des écoles

sont des enseignants polyvalents. Ils enseignent toutes les disciplines. Leurs missions sont de transmettre des savoirs, des compétences et d'aider les élèves à progresser.

## Les AESH

(Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)

ont pour mission d'accompagner, aider en classe des élèves en situation de handicap.

## L'ÉCOLE DISPOSE D'UN :

### »» Dispositif UPE2A

(Unité Pédagogique pour Enfants Allophones Arrivants)

Missions : l'enseignante d'UPE2A est chargée de l'accueil, de l'inclusion, de l'accompagnement, de l'évaluation et du suivi des élèves allophones, arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française et des apprentissages.

### »» 2 dispositif ULIS

(Unité Localisée d'Inclusion Scolaire)

Missions : l'enseignante d'ULIS est chargée de dispenser un enseignement différencié et adapté aux possibilités des élèves du dispositif, coordonner les temps d'apprentissage dans le dispositif et ceux dans la classe de référence.

### »» RASED

(Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Missions du RASED : aider les enseignants à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage et à construire des réponses adaptées. Les enseignants spécialisés peuvent travailler en classe avec l'enseignant ou prendre en charge dans leur salle un petit groupe d'élèves pour travailler une compétence particulière.

### »» Cabinet médico scolaire

Missions : participer à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques liés notamment à sa santé physique ou psychique en apportant leur expertise diagnostique le plus précocement possible.

### »» Assistante sociale scolaire pour les élèves de CM1 et de CM2

Missions : assurer un rôle d'information, de conseil, d'aide et de suivi auprès des élèves et des familles.

### »» Les parents d'élèves

sont des membres à part entière de la communauté éducative. Ils sont les premiers éducateurs de l'enfant.

Missions : éduquer leur enfant, l'aider, l'accompagner dans sa scolarité et dans son développement personnel pour qu'il puisse choisir qui il sera et ce qu'il fera dans sa vie.

Vous pouvez décrire à l'enseignant le caractère de votre enfant afin qu'il apprenne à mieux le connaître. Ainsi, le professeur pourra répondre au mieux à ses besoins en tenant compte de ses appréhensions, de son tempérament et de ses goûts.



DIRECTRICE : **Mme ROBERT**

## CLASSES :

CP : **Mme COUTY**

CP : **Mme GEOFFRAY**

CP : **Mme HAOUR**

CP : **Mme GARDENT**

CP : **Mme NOURY**

CE1 : **Mme PIALOUX**

CE1 : **Mme COGOLI**

CE1 : **Mme DOERRER**

CE1 : **Mme VANKEIRSBILCK**

CE1 : **Mme RUBIO-DESOLME**

CE2 : **Mme LESCURE**

CE2 : **M. FOURNIER**

CE2-CM1 : **M. PICOLET**

CM1 : **Mme MARIUS**

CM1-CM2 : **Mme LOMBERGET**

CM2 : **Mme MARTINEZ**

CM2 : **Mme CORNET**



## DISPOSITIFS :

ULIS A : **Mme RUBIO-DESOLME**

ULIS B : **Mme DA CUNHA**

UPE2A : **Mme ALAMELOU**

## RASED :

E : AIDE À DOMINANTE PÉDAGOGIQUE : **Mme FORT**

G : AIDE À DOMINANTE RELATIONNELLE : **M. COTE**

## CABINET MÉDICO SCOLAIRE :

MÉDECIN SCOLAIRE : **Dr GALINOU**

INFIRMIÈRE SCOLAIRE : **Mme PINCHE**

## SERVICE SOCIAL :

ASSISTANTE SOCIALE CM1-CM2

et collège Paul-Émile Victor : **Mme SASSI - Tél : 04 72 01 81 10**



## LES OBJECTIFS DE FORMATION À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La formation dispensée dans les écoles élémentaires assure l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance : **lire, écrire, compter et respecter autrui.**

De plus,

- Elle suscite le **développement de l'intelligence, de la sensibilité artistique, des aptitudes manuelles, physiques et sportives ;**
- Elle dispense les éléments d'une **culture historique, géographique, scientifique et technique ;**
- Elle offre une **éducation aux arts ;**
- Elle assure l'**enseignement d'une langue vivante étrangère et peut comporter une initiation à la diversité linguistique ;**

- Elle contribue également à la compréhension et à un **usage autonome et responsable des médias, notamment numériques ;**

- Elle assure l'acquisition et la compréhension de l'exigence du **respect de la personne, de ses origines et de ses différences ;**

- Elle transmet également l'exigence du **respect des droits de l'enfant et de l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Elle assure **l'éducation morale et civique conjointement avec la famille** qui comprend, pour permettre l'exercice de la citoyenneté, l'apprentissage des valeurs et symboles de la République et de l'Union européenne.



## LA PLACE DES PARENTS À L'ÉCOLE

En tant que parent, vous participez à la réussite scolaire de votre enfant. Votre place est reconnue car **vous êtes membre de la communauté éducative** et en ce sens, vos compétences éducatives sont complémentaires à celles des professionnels de l'éducation. En les mobilisant à l'école, votre enfant prend conscience de l'importance que vous accordez à sa scolarité.

Les rencontres avec l'équipe pédagogique vous permettent **d'être mieux informés du parcours scolaire de votre enfant et de son comportement en classe.** Elles sont organisées pour initier un dialogue avec vous.

Vous pouvez décrire le caractère de votre enfant afin que l'enseignant apprenne à mieux le connaître. Ainsi, le professeur pourra répondre au mieux à ses besoins en tenant compte de ses appréhensions, de son tempérament et de ses goûts.

En dialoguant régulièrement avec l'équipe pédagogique, vous pouvez prendre connaissance du comportement de votre enfant dans le cadre scolaire et périscolaire. Ces échanges vous permettront aussi de dresser un portrait exact de la situation scolaire de votre enfant, afin de mobiliser les moyens nécessaires à sa réussite en cas de difficultés.

# ACCOMPAGNER SON ENFANT DANS SA SCOLARITÉ

L'intérêt et l'épanouissement de votre enfant sont au cœur de vos préoccupations quotidiennes. En scolarisant votre enfant, l'École mobilise tous les moyens à sa disposition pour atteindre ces deux objectifs. Pour que votre enfant comprenne que ses parents et l'École agissent ensemble pour son bien-être, il est impératif d'instaurer un dialogue pour construire un partenariat solide.

● Votre enfant sera d'autant plus motivé à apprendre s'il comprend que pour vous l'École est importante :



SOMMEIL

- Elle permet à votre enfant de maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) ;
- Elle lui offre la possibilité de bénéficier de la culture nécessaire pour bien se connaître et apprendre à respecter les autres ;
- Elle lui donne accès à des diplômes et des qualifications.



HYGIÈNE DE VIE



ALIMENTATION

Pour que votre enfant tire tous les bénéfices de sa scolarité, l'École met à votre disposition un ensemble de ressources pour vous permettre d'accompagner votre enfant (rencontres régulières, information, etc.) Toutefois, il vous appartiendra d'inculquer certains apprentissages qui aideront votre enfant à s'épanouir, à aimer l'École et prendre part aux activités proposées :

- aider son enfant à prendre ses responsabilités et notamment à respecter les autres ;
- s'assurer que son enfant adopte une bonne **hygiène de vie**, via son **sommeil** et son **alimentation** afin de suivre ses apprentissages dans de bonnes conditions.

## DES CONSEILS POUR AIDER VOTRE ENFANT

- Chaque soir, vérifiez si le professeur a écrit **un mot pour vous dans le carnet de liaison de votre enfant**.
- Rendez-vous aux **rencontres parents-professeurs** organisées par l'école.
- Pour bien dialoguer, **posez des questions** aux professeurs pour vous faire préciser certains points. Prenez la parole pour faire partager votre point de vue ou votre expérience.
- Vous pouvez **demandeur un rendez-vous personnel** à l'enseignant de votre enfant.
- Si vous ne comprenez pas ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision concernant votre enfant, la première chose à faire est de **dialoguer** avec les professeurs. Si vous avez le sentiment ne pas avoir eu de réponse, vous pouvez demander un rendez-vous avec le directeur ou l'IEN. Si votre désaccord persiste, vous pouvez formuler un recours auprès des médiateurs nommés dans chaque académie.



## **RESTER INFORMÉ**

Pour vous permettre de participer à la vie de l'école, l'institution scolaire vous garantit des droits et met à votre disposition des ressources et des espaces pour accompagner sereinement votre enfant dans sa scolarité.

- **Un forum de rentrée** organisé par la directrice d'école pour accueillir les parents le premier jour d'école ;
- **Une réunion d'information** organisée par les enseignants pour vous informer sur le déroulement de l'année scolaire à venir dans la classe ;
- **Au moins deux rencontres annuelles par classe** pour permettre un suivi régulier et efficace de la scolarité de l'élève ;
- **Un droit d'information à l'égard des parents** (comportement, résultats de l'élève, activités organisées, projet de la classe, projet d'école ou d'établissement, etc.) via les moyens de communication disponibles (espace numérique de travail, livret scolaire unique, carnet de liaison, rencontres, réunions collectives, échanges informels et/ou individuels, etc.) ;
- **Un droit de réponse lorsque vous sollicitez l'équipe pédagogique** lié à toute demande d'information ou d'entretien ;
- **Un droit de vote et de représentation dans les instances officielles** (représentants de parents d'élèves, conseil d'école, équipe éducative, commission éducative, etc.) ;



EDUCATION.GOUV.FR

## **PARTICIPER À LA VIE DE L'ÉCOLE**

Pour assurer la réussite de tous les élèves, l'école et les familles doivent avancer dans le même sens.

Vous pouvez devenir parent délégué et siéger au conseil d'école.

Vous pouvez aussi participer aux activités de l'école comme accompagnateur de sortie scolaire. En vous portant volontaire au moins une fois dans l'année pour faire un accompagnement, vous permettez la réalisation de certaines sorties scolaires qui ne pourraient se faire sans votre implication.



## **ET EN PLUS, SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT :**

### **MAISON DE LA FAMILLE ET DE LA PARENTALITÉ**

40, rue Brosset  
tél. 04 37 85 02 80  
[parentalite@rillieuxlapape.fr](mailto:parentalite@rillieuxlapape.fr)

Lundi 13h30-17h30 / Mardi 13h30-17h30 /  
Mercredi 10h-12h/13h30-17h30 / Jeudi 13h30-17h30 /  
Vendredi 13h30-17h30 / Samedi 9h-13h





# ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024



## Ecole élémentaire La Velette

30, avenue Général Leclerc  
69140 RILLIEUX LA PAPE  
Tél : 04 78 88 84 57  
Mail : ce.0693531N@ac-lyon

## LE TEMPS SCOLAIRE

### Directrice de l'école

Charlotte ROBERT  
Tél : 04 78 88 84 57  
Mail : ce.0693531N@ac-lyon.fr

### Ouverture de l'école

**Les lundi, mardi, jeudi et vendredi**

Matin : accueil de 8 h 20 à 8 h 30, classe de 8 h 30 à 11 h 30  
Après-midi : accueil de 13 h 20 à 13 h 30, classe de 13 h 30 à 16 h 30

## CALENDRIER

Zone A - académie de Lyon

	<b>VACANCES</b>	<b>REPRISE DES COURS</b>
<b>RENTRÉE SCOLAIRE</b>	---	Lundi 4 septembre 2023
<b>VACANCES DE LA TOUSSAINT</b>	Samedi 21 octobre 2023	Lundi 6 novembre 2023
<b>VACANCES DE NOËL</b>	Samedi 23 décembre 2023	Lundi 8 janvier 2024
<b>VACANCES D'HIVER</b>	Samedi 17 février 2024	Lundi 4 mars 2024
<b>VACANCES DE PRINTEMPS</b>	Samedi 13 avril 2024	Lundi 29 avril 2024
<b>PONT DE L'ASCENSION</b>	Jeudi 9 mai 2024	Lundi 13 mai 2024
<b>GRANDES VACANCES</b>	Samedi 6 juillet 2024	---

## LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

### Restaurant scolaire

Accueil facultatif pour les familles / activité payante.

**RESPONSABLE DU RESTAURANT SCOLAIRE :**

Tél : 04 78 88 88 66

Mail : Rest-VELLET@rillieuxlapape.fr

**L'inscription à la mairie est obligatoire et est valable pour toute l'année scolaire.**

En cas de maladie, pour que le repas ne soit pas facturé, il faut présenter un certificat médical sous 48 heures.

### Périscolaire

Accueil facultatif pour les familles / activité payante.

**COORDONNATRICE PÉRISCOLAIRE**

Tiffany PETIT

Tél : 06 76 66 50 20

Garderie du matin le lundi, mardi, jeudi, vendredi : accueil de 7 h 20 à 8 h 20.

**DIRECTRICE LÉO LAGRANGE**

Saida JAGHRI

Tél : 07 61 19 82 09

**« PÉRI-LUDO »**

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16 h 30 à 18 h 00. Sortie possible à tout moment.

**Le goûter doit être fourni par les parents.**

**« PÉRI-ÉDUC »**

de 16 h 30 à 18 h 00. Aucune sortie possible avant 18 h.

**Le goûter doit être fourni par les parents.**

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Tout au long de l'année scolaire, des rencontres sont organisées pour favoriser les échanges entre l'École et les parents d'élèves et favoriser la réussite scolaire de votre enfant.

### Septembre 2023

- Lundi 4 : Forum de rentrée et rentrée des classes.
- Réunion de classe
- Evaluations nationales en français et en mathématiques pour les élèves de CP, de CE1 et de CM1.

### Octobre - novembre 2023

- Vendredi 13 octobre : Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école.
- Remise des résultats des évaluations nationales en français et en mathématiques pour les élèves de CP, de CE1 et de CM1.
- 1er conseil d'école (présence des représentants de parents d'élèves élus le 13 octobre 2023).

### Décembre - janvier 2024

- Visite médicale pour les élèves de CP.
- Remise du livret du 1er trimestre aux parents des élèves du CP au CM2.
- Remise des résultats des 2èmes évaluations nationales en français et en mathématiques pour les élèves de CP.

### Février - mars 2024

- 2nd conseil d'école (présence des représentants de parents d'élèves élus le 13 octobre 2023).
- Premières démarches pour l'affectation des élèves de CM2 dans un collège en 2024-2025 (volets 1 et 2).



### Avril - mai 2024

- Visite médicale pour les élèves de CM2.
- Remise de la fiche de liaison école-parents : notification de poursuite de la scolarité de l'élève à l'issue de l'année scolaire 2023-2024.
- Préinscription à la mairie, puis inscription à l'école élémentaire des élèves de GS, futurs élèves de CP.

### Mai - juin 2024

- Inscription au collège des élèves de CM2, futurs élèves de 6ème.
- Remise du livret du 2ème semestre aux parents des élèves du CP au CM2.
- Expositions et/ou spectacles des élèves.
- 3ème conseil d'école (présence des représentants de parents d'élèves élus le 13 octobre 2023.)

### Juillet 2024

- 5 juillet : dernier jour d'école de l'année scolaire 2023-2024.



**RILLIEUX  
LA-PAPE**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

